



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240429-DEC24-385-AR  
Date de télétransmission : 06/05/2024  
Date de réception préfecture : 06/05/2024

Direction Générale

Publié le  
06 MAI 2024

**DECISION DU MAIRE**

**Objet : Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, au titre du Fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour le projet « Réalisation du barreau nord-Sud + Traverse paysagère rue des Hauts bonne eau du pôle gare GPE Villiers Champigny Bry »**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne portant délégation à Monsieur le Maire, pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

**Vu** la délibération n°2024-001 du conseil municipal en date du 7 février 2024, adoptant le budget principal de la Ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2024 ;

**Vu** la note de présentation relative au projet « Réalisation du barreau nord-Sud + Traverse paysagère rue des Hauts bonne eau du pôle gare GPE Villiers Champigny Bry » ;

**Considérant** la décision de la commune de mettre en œuvre le projet « Réalisation du barreau nord-Sud + Traverse paysagère rue des Hauts bonne eau du pôle gare GPE Villiers Champigny Bry »,

**DECIDE :**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** l'attribution du Fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour financer le projet « Réalisation du barreau nord-Sud + Traverse paysagère rue des Hauts bonne eau du pôle gare GPE Villiers Champigny Bry », d'un montant de 1 289 611 € HT

Accusé de réception en préfecture  
014-29410000  
Date de télétransmission : 06/05/2024  
Date de réception préfecture : 06/05/2024

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que l'ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait à Champigny-sur-Marne le 29 avril 2024

**Monsieur Laurent JEANNE**

**Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France**



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00